

# LES NACRES



## Localisation

80370 Bernaville



## Contexte réglementaire

C'est une Petite Unité de Vie (PUV) régie par le décret n°2005-118 du 10/02/2005, et dont la médicalisation est mise en œuvre selon l'option 3 de la circulaire DGAS du 17/05/2006 (intervention des services de soins infirmiers à domicile). Il s'agit d'une résidence non habilitée à l'Aide Sociale Départementale (ASD), mais éligible à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Au titre de substitut de domicile, les résidents classés dans les GIR 1 à 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

## Ouverture

Novembre 2006

## Statut juridique

Association gestionnaire loi 1901

## Capacité d'accueil autorisée par le Conseil Général

20 résidents

## Population accueillie

Personnes âgées de plus de 60 ans autonomes et en perte d'autonomie, issues de tous les régimes de retraite.

Affiliée à la Fédération Nationale des Marpa.

Membre du réseau des Marpa de Picardie, sous convention d'assistance à la gestion avec la MSA.

## Taux d'occupation

92,70 % (2010)

Moyenne sur les trois dernières années : 88,90 %

## GMP

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 345

## adresse

38, rue Martin  
80370 Bernaville

## Président du Conseil d'administration

Marie-France CARPENTIER

## Responsable de la structure

Thierry DANVIN

## Repères

### Propriétaire du bâtiment

Communauté de communes du Bernavillois

### Financement du bâti :

- subventions (57%) : Etat (DDR), Région (FRAPP), Département (aide à la création), MSA de Picardie, AGRICA ;
- autofinancement de la collectivité propriétaire (2,50%) ;
- emprunt PLS (40,5%)

### Gestionnaire

L'association de gestion de la Marpa les Nacres

Budget autonome, constitué essentiellement des prestations facturées aux résidents (env. 300 K€) :

- coût mensuel hors repas : 1 010 €
- coût mensuel pension complète : 1 360 €